

**Avis de demandes de dérogations mineures au
Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 15 juin 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 405, rue Jean-Béliveau :
 - des pentes de toit pavillon ou composé avec une inclinaison de 1:1, au lieu d'une inclinaison entre 3:12 et 4:12;
 - des ouvertures de fenêtres de forme carrée sur la façade principale, au lieu d'ouvertures avec un rapport hauteur/largeur d'au moins 1,2.

2. Permettre au 543, rue Front :
 - une marge avant minimale de 3,42 mètres, au lieu de 6 mètres;
 - un minimum de quatre cases de stationnement, au lieu de huit cases.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 29 mai 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière